

Règles d'utilisation du véhicule Bus VW Synchro 4x4

VD 486 018

Ce véhicule de service est mis à disposition par le Pool véhicules de l'ENAC, sous la responsabilité de l'institut IIE. Celui-ci sera **utilisé uniquement pour des courses de service et conduit par des personnes bénéficiant d'un contrat EPFL** (apprentis et étudiants ne sont pas autorisés à conduire). Une réservation préalable est obligatoire sur le site reservations.epfl.ch

Caractéristiques techniques du véhicule

Poids à vide : 2,002 kgs

Charge utile : 1,078 kgs

Poids total : 3,080 kgs

Nbr de places total : 9.

Informations pratiques et réglementation

La clé du Bus VW Synchro 4x4 se trouve dans la boîte de sécurité identifiable par le numéro de plaque, à côté de la porte du bureau GR A1 382.

Pour l'ouverture de la boîte, tirer le couvercle contre vous, composer le code à numéro 3744 et presser les 2 boutons latéraux. Refermer et ne pas laisser le code en position ouvert.

Le véhicule est stationné sur la place jaune numérotée VD 486'018, devant le bâtiment GR entrée C, chemin des Arpenteurs.

Avant de démarrer, contrôler le kilométrage sur le tableau de bord et le noter. Au retour, le kilométrage parcouru devra être enregistré dans le carnet de contrôle de courses, LISIBLEMENT, avec les détails suivants : date, destination, total compteur, km effectués, nom et acronyme du Labo.

Au retour, le **conducteur déchargera son matériel et procédera au nettoyage intérieur et extérieur de la voiture**, la clé devra être retournée dans la boîte de sécurité.

Le bénéficiaire de la réservation doit notifier les kilomètres parcourus via le lien reçu automatiquement par email le lendemain matin suivant la réservation. Un forfait de CHF 50.- sera facturé si le kilométrage n'est pas renseigné.

Carburant

Le **plein** doit être fait **exclusivement dans une station SOCAR** et avec du **diesel uniquement** (pas de biodiesel), si le réservoir est à moins de la moitié.

La carte SOCAR est jointe au carnet de course (valide en Suisse uniquement) dans la boîte à gants. Notez le nombre de litres dans le carnet de course (pas besoin de garder la quittance).

Le code de la carte SOCAR se trouve sur l'étiquette de la clé du véhicule.

En cas de panne

Contactez le TCS, voir la documentation dans la boîte à gants.

En cas d'accident

Si les circonstances l'exigent, **prévenir immédiatement la police au 117**, voire l'ambulance ou les pompiers, si nécessaire.

Si les circonstances et responsabilités de l'accident sont claires, il suffit de remplir le formulaire de constat d'accident se trouvant dans la boîte à gants, de prendre des photos des dommages, les coordonnées des parties concernées et de signer le constat dont une copie va à chaque conducteur impliqué.

Le conducteur doit ensuite :

1. Contacter un membre du GR-CEL le plus rapidement après l'incident :
 - Sylvain Coudret Tel. +41 21 69 33774 sylvain.coudret@epfl.ch
 - Karine Vernez Thomas Tel. +41 21 69 33740 karine.vernez@epfl.ch
 - Dominique Grandjean Tel. +41 21 69 32729 dominique.grandjean@epfl.ch
 - Secrétariat (M. Sudki) Tel. +41 21 69 33775 secretariat.gr-cel@epfl.ch
2. Le conducteur est responsable d'annoncer le sinistre au Secrétariat DII-Exploitation (Intendance DII, Tel. +41 21 693 52 22 et/ou +41 21 693 50 38) ainsi qu'à la Vaudoise Assurance, Service courtier SR, Place de Milan, Case postale 120, 1001 Lausanne.
3. Les frais de réparation sont pris en charge par le laboratoire du conducteur.
4. En cas de faute grave, le montant des réparations sera assumé par le conducteur directement.

NB

- Le contrôle technique du véhicule est effectué régulièrement par le GR-CEL.
- Le conducteur et bénéficiaire de la réservation reste responsable du bon fonctionnement du véhicule et de son état général (niveaux d'eau, d'huile, de carburant, pneus, etc.) et annonce tout problème directement par email à : secretariat.gr-cel@epfl.ch.
- En cas de négligence dans la conduite ou de la mauvaise utilisation du véhicule mis à disposition, la Direction IIE et la Faculté ENAC qui en sont responsables in fine, se réservent le droit d'exclure le conducteur pour l'accès aux véhicules de service du Pool.